



LABEL ECOLE FEMININE PROCEDURE 2018 - 2019



LES ETAPES DU LABEL ECOLES FEMININES

- ✓ Établir un diagnostic, un point de départ d'un projet global de développement et de structuration des clubs féminins.
- ✓ Fidéliser leurs licenciées et ouvrir l'accès aux non-licenciées.
- ✓ En interne : Incitation à mieux accueillir les jeunes filles, à mieux travailler dans nos écoles féminines de football et permettre aux jeunes filles de jouer entre elles.

• Étape 1 : Assurer la communication

- Onglet Label Ecoles Féminines sur les sites, constitution de tutoriel d'information à destination des clubs
- Article de présentation sur le site de la Ligue et des districts pour présenter la procédure 2018/2019
- Des réunions d'information courant Septembre dans les districts pour tous les clubs seront proposées par les centres de gestion. La présence du CTR DAP est recommandée pour une harmonisation des contenus et l'utilisation d'un même support de présentation
- Dates à prévoir :
 - Loire Atlantique : Lundi 1^{er} Octobre
 - Maine et Loire : Mardi 02 Octobre
 - Vendée : Jeudi 04 Octobre
 - Sarthe : Jeudi 11 Octobre
 - Mayenne : Jeudi 11 Octobre
- Des informations complémentaires pourront être faites lors des réunions de début de saison (clubs de D.H., football à effectif réduit, autres...)
- Engagement volontaire pour tous les clubs
- Les clubs concernés par les compétitions régionales U18F doivent candidater au Label

• Étape 2 : Etablir l'autodiagnostic avant la demande de candidature via Foot Club : soit par le club, soit par le groupement.

- L'autodiagnostic permet de donner un point de situation du projet club dans les 4 axes :
 - Projet associatif
 - Projet Sportif
 - Projet Educatif
 - Projet Encadrement et formation

• Étape 3 : Dépôt du dossier en ligne via Foot Club :

Jusqu'au 30 Novembre 2018 inclus

Après cette date les dossiers ne seront pas acceptés



Pour valider le dépôt de dossier les pièces justificatives ci-dessous seront obligatoires :

- **Organigramme Associatif**
- **Organigramme Sportif**
- **Programmation annuelle et planning des séances (créneaux, site des séances)**

- Étape 4 : Le Groupe de Travail Régional Label Jeunes réceptionne les demandes des clubs et organise l'accompagnement :

Réunion CRLJ MARDI 04 DECEMBRE 2018 à partir de 15h00

- Le Groupe de travail LJ estimera tous les dossiers en capacité d'obtenir la labellisation et dans la limite des capacités d'accompagnement.

- Étape 5 : La procédure d'accompagnement des clubs :

A partir d'Octobre

- Les clubs seront contactés pour organiser le calendrier des visites.
- Tous les clubs ayant déposé leur dossier sur Foot Club seront accompagnés.
- Les clubs devront nommer 2 référents Label Ecole Féminine :
 - Le Président ou son représentant
 - Un Responsable Technique

- Étape 6 : La procédure d'accompagnement :

- L'accompagnement s'effectuera par les conseillers techniques ou les éducateurs techniques départementaux :

D'Octobre 2018 jusqu'au 19 Mai 2019

- Étape 7 : session d'examen pour les clubs par la Commission Régionale :

- **En CRLJ le 28 Mai :**

- En cas d'avis favorable du Conseil de Ligue : Le niveau de Label est entériné ou pour les clubs non éligibles, une notification de la CRLJ est adressée par messagerie officielle indiquant le motif du refus.
- En cas d'avis défavorable, transmettre un courrier

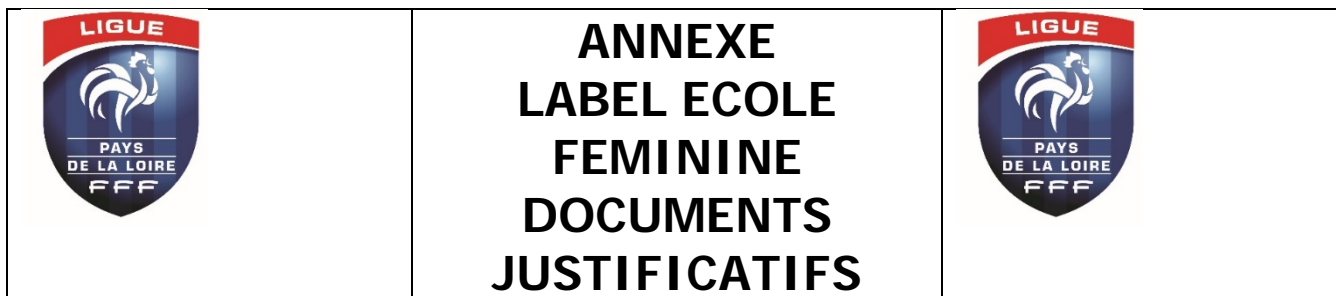
- Étape 8 : L'attribution officielle des Labels Ecoles Féminines :

- Elle est de la compétence de la Fédération Française de Football à travers la décision du Bureau Exécutif de la Ligue du Football Amateur après examen des propositions émanant des Comités Directeurs des Ligues régionales et de leur Commission régionale de labellisation.
- A la Fédération, le Bureau Exécutif de la LFA entérine la liste des clubs proposés à la labellisation par les Ligues régionales, examine les dossiers portant sur les clubs nationaux et procède à leur validation en s'appuyant sur le traitement préparatoire réalisé par la Commission Fédérale de Gestion des Labels.

- Étape 9 : La remise du label Jeunes :

A partir de Septembre de la saison suivante

- Le Label Jeunes FFF est valable pour une durée de 3 saisons à compter de la saison suivant celle de délivrance du Label.
- Délivrance du Label en Février ou Mai 2019 : Label valable au cours des saisons 2019/2020, 2020/2021 et 2021/2022.
- Les clubs demanderont le renouvellement de leur label uniquement à partir de la dernière saison de validé soit lors de la saison 2020/2021.
- Possibilité de candidater à tout moment pour tenter d'obtenir le niveau supérieur à celui du Label déjà obtenu



Le club doit obligatoirement mettre à disposition toutes les pièces justificatives qui seront importés sur Foot clubs.

Ces documents seront traités par le centre de Gestion et les accompagnateurs des clubs.

- **INTRODUCTION**

- Une page de garde du club
- Présenter vos motivations au Label Ecole Féminine :
 - Pourquoi la labellisation dans notre club ?
 - Qu'est-ce que le Label peut nous apporter ?
 - Engagement du Comité directeur (formalisation) signé par le Président

- **PROJET ASSOCIATIF :**

- Règlement intérieur
- Différentes chartes : Parents, éducateurs, dirigeants, joueurs...
- Organigramme associatif (document à transmettre lors de la 1^{ère} réunion)
- Justificatifs des actions mises en place à l'école élémentaire.
- Justificatifs des journées portes ouvertes que le club organise.
- Justificatifs des actions d'intégration des parents dans le club.
- Justificatifs des opérations festives (hors animations sportives) que le club organise.

- **PROJET SPORTIF :**

- Programmation annuelle par catégorie. (Document à transmettre lors de la 1^{ère} réunion)
- Contenu d'entraînement adapté pour chaque catégorie (plan de séance type).
- Planning des séances par catégorie, par semaine (joueurs et gardiens).

- **PROJET EDUCATIF :**

- Calendrier prévisionnel d'actions sur la saison par catégories et par thèmes.
- Justificatifs des actions PEF réalisées par catégorie et par thème :
 - Fiches actions, photos, vidéos, articles de presse...

- **PROJET D'ENCADREMENT ET DE FORMATION :**

- Organigramme technique du club :
 - Tous les intervenants lors des séances et des rencontres avec responsabilités, leurs niveaux de diplômes, ancienneté dans la catégorie, licences (A, E, J, D)
(Document à transmettre lors de la 1^{ère} réunion)
- Le plan de formation sur les saisons N, N+1 et N+2 (éducateurs, dirigeants, arbitres, salariés)
- Justificatifs des formations d'éducateurs (certification ou attestation)

CES DOCUMENTS DOIVENT ETRE DEPOSES SUR FOOT CLUBS POUR LE :

➤ 19 MAI 2019